

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N° CD-2023-1-6-2**

**Séance du** lundi 6 février 2023

### **PARRAINAGE DE LA FRÉGATE MULTI-MISSIONS DE DÉFENSE AÉRIENNE "ALSACE"**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

#### **EXCUSE :**

BELTZUNG Maxime

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de Patrimoine et rayonnement alsacien du 26 janvier 2023,
- VU l'accord préalable du Chef d'État-major de la Marine Nationale,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDÉRANT que la concrétisation de ce projet de parrainage nécessite un vote favorable unanime du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le parrainage de la frégate multi-missions de défense aérienne (FREMM DA) « Alsace » par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve les statuts de l'Association des Villes Marraines des forces armées (AVMfa) joints à la présente délibération ;
- Décide d'adhérer à l'AVMfa, conformément à ses statuts, et de verser une cotisation annuelle de 4 000 euros ;

Le crédit concerné sera prélevé sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P002	O005			011-6281-031	4 000 €
TOTAL					4 000 €

- Prend acte que le Président est le représentant de droit de la Collectivité au sein de l'AVMfa ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer tous les documents afférents à cette démarche de parrainage.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité  
0 voix contre  
0 abstention